

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 26 septembre 2019

Date : Mercredi 26 septembre 2019, à 19h30.

Lieu : Salle paroissiale de Belfaux.

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique

Préposée au procès-verbal :

- Mme Véronique Christan, Secrétaire communale adjointe, Commune de Belfaux.

Présence :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Gilles De Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la Commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- M. Charles Page, Conseiller communal de la Commune d'Avry ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg ;
- Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale de la Commune de Villars-sur-Glâne ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la Commune de Belfaux ;

Délégué(e)s de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gumy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Daniel Blanc, Commune de Matran ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- M. Julien D'Agostini, Commune de Marly ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- Mme Antoinette De Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;
- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez ;

- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf.

Observateurs :

- M. Christian Clément, Syndic de la Commune de La Sonnaz ;
- M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de la Commune de Pierrafortscha ;
- Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale de la Commune de Neyruz.

Mandataires :

- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- M. Denis Boivin, BDO SA ;
- M. Yvan Haymoz, BDO SA.

Invités :

- M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)
- M. Samuel Russier, Secrétaire général de la DIAF

Presse :

- La Liberté ;
- Radio Fribourg ;
- Freiburger Nachrichten.

Excusés :

- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- M. Sébastien Dorthe, Commune de Matran ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 5 septembre 2019
2. Information du CoPil
3. Présentation du Rapport du GT « Finances »
4. Déterminations des Groupes de travail (GT) sur le Rapport de consultation
5. Divers

Discussions :

M. le Président ouvre la séance à 19h34 en saluant les membres présents, en particulier M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, responsable de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a été valablement convoquée par courrier du 12 septembre 2019. Aucune remarque, ni objection ne sont formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation.

M. le Président donne la parole à **Mme Muriel Frésard**, représentante de la Commune de Belfaux. Elle excuse l'absence de Mme Rose-Marie Probst, et de M. Marc Lüthi, respectivement Syndic et Vice-syndic de la Commune de Belfaux, tous deux retenus à d'autres séances. Mme Muriel Frésard souhaite la bienvenue à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et invite toutes les personnes présentes à partager l'apéritif offert par sa Commune à l'issue de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2019

Le procès-verbal du 5 septembre 2019 est approuvé sans remarque et à l'unanimité, avec remerciements à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. Informations du CoPil

Le Président donne des informations au sujet des rumeurs infondées qui circulent sur les réseaux sociaux concernant la prétendue volonté de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg d'occulter le dossier d'assainissement de La Pila, en raison de prétendus conflits d'intérêts de notre mandataire, BDO SA.

Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts concernant l'assainissement de la Pila. Pour de plus amples informations, M. le Président invite l'Assemblée à consulter le site www.fr.ch/pila.

Des précisions à ce sujet seront données durant la séance par le Président du Groupe de travail (GT) « Finances ».

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

3. Présentation du Rapport du GT Finances

M. le Président informe que le rapport du GT « Finances » sera transmis aux Communes et aux Délégué(e)s par email le 27 septembre 2019.

M. le Président rappelle que le processus de fusion est entré dans une phase décisive. La consultation de ce printemps a permis d'enrichir le projet. Il remercie les Présidents ainsi que les membres des différents GT qui ont analysé les rapports de consultations.

M. le Président informe que des échanges se sont accélérés cet été avec le Conseil d'Etat qui est ouvert à une aide complémentaire. En fin d'Assemblée, M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, prendra la parole.

Il précise également qu'une concertation aura lieu avec l'Agglomération de Fribourg en ce qui concerne le volet mobilité.

M. le Président énumère trois faiblesses du centre cantonal:

- L'emploi : la carte de la Suisse produite par l'Office fédérale de la statistique démontre qu'en terme de pendularité, de nombreux fribourgeois vont rechercher un emploi dans d'autres cantons. Il est dès lors nécessaire de créer des postes de travail dans le canton.
- La mobilité, avec une part modale des transports publics relativement faible
- La fiscalité

La parole est donnée à **M. Christian Vorlet**, président du GT « Finances » qui reprend les trois points énumérés ci-dessus :

Emplois

Concernant la création d'emplois, le GT « Finances » a retenu la zone de Bertigny qui est stratégiquement bien positionnée. C'est la raison pour laquelle une demande a été déposée auprès du Conseil d'Etat pour équiper cette zone. Le coût d'une telle opération a été chiffré à environ 20 millions de francs.

Mobilité

Le GT « Finances » propose :

- la création d'un axe, équipé d'un tramway, qui ira jusqu'à Marly (un équipement ferroviaire ayant la priorité sur le trafic) ;
- la création de gares routières à Marly, Avry et Givisiez ;
- la mise en place de nouvelles lignes urbaines avec la fusion des zones 10 et 11, afin d'offrir les mêmes prestations aux habitants de toutes les communes ;
- une seule zone tarifaire avec la réduction du ticket de transport de 20%. Ces deux mesures devraient, à terme, s'autofinancer ;
- la création de lignes transversales qui offriraient une cadence toutes les 7,5 minutes et la possibilité de relier deux points du réseau en moins de 15 minutes ;
- la prise en charge des abonnements pour les seniors et les jeunes en formation. Un nouveau modèle de financement permet d'atteindre la neutralité des coûts pour la commune et pour le canton. M. Christian Vorlet relève qu'une modification de la loi est nécessaire.

Investissements de 320 mios

| Mesures | Investissements |
|--|-----------------|
| Cadence 7,5 min. (déviation, voies de bus, pistes cyclables et mobilité douce) | CHF 20 mios |
| Développement du réseau (tramway, gares routières, etc.) | CHF 285 mios |
| Equipped de la zone de Bertigny | CHF 20 mios |

A relever que le volet mobilité implique des dépenses supplémentaires de 10 à 14 mios de francs par an dans l'exploitation du réseau sur une dizaine d'année, avant un autofinancement, soit 100 à 140 millions.

M. le Préfet synthétise les cinq mesures concrètes qui doivent être perceptibles et identifiables par les citoyens, à savoir :

- favoriser la création d'emplois ;
- un bus toutes les 7,5 minutes ;
- prise en charge des abonnements pour les jeunes en formation et les seniors ;
- baisse de 20% des prix du ticket de transport ;
- une seule zone tarifaire.

M. le Préfet insiste sur l'importance d'une fiscalité attractive et redonne la parole à **M. Christian Vorlet** pour la suite de la présentation.

M. Christian Vorlet précise que le GT « Finances » a tenu compte des données suivantes :

Consolidation des comptes

- Prise en compte de l'aide légale de l'Etat à la fusion qui s'élève à environ 21 mios
- Mise à jour des données financières sur la base des comptes 2018 des communes

Eléments intégrés à la consolidation

- Efficience et synergie des coûts chiffrés à 1% des coûts (sauf intérêts et amortissements)
- Maîtrise de l'augmentation des coûts soit,
en 2022 : CHF 3,3 mios
dès 2023 : CHF 6.6 mios
- Maîtrise des investissements prévus par les communes sur la base du passé

Fiscalité

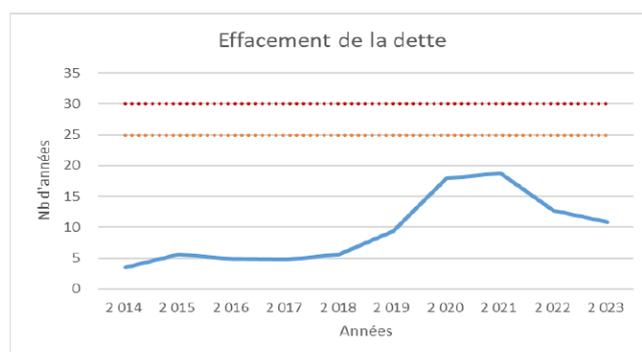
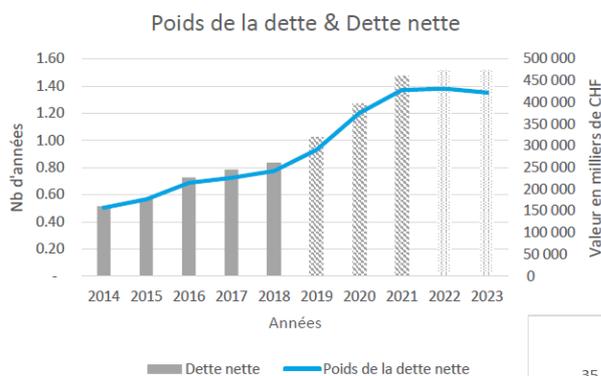
M. Christian Vorlet annonce que le GT « Finances » a fixé une fourchette du taux d'impôt de 70% à 73% et une contribution immobilière à 2,5%. Une fourchette a été fixée pour les raisons suivantes :

- le Service des contributions va revoir ses calculs qui avaient été basés sur l'année fiscale 2015 ;
- la RFFA a un impact positif sur le Grand Fribourg, il convient d'observer son entrée en vigueur et la réaction des entreprises ;
- la question de la réunion des caisses de pension du personnel communal est en cours d'examen ;
- l'aide complémentaire de l'Etat doit être précisée, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement.

| Analyse économique | 2022 | 2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| + Recettes | 389 987 290 | 397 889 895 |
| - Dépenses y.c. amort obl. | 378 532 406 | 381 966 663 |
| = MNA | 11 454 884 | 15 923 232 |
| + Solde DA | 7 126 223 | 6 675 804 |
| = Couverture des charges | 18 581 107 | 22 599 036 |
| + Amortissements obl. | 29 517 211 | 31 693 888 |
| = Autofinancement (CashFlow) | 48 098 318 | 54 292 924 |
| Capacité d'investissement moyenne | | |

Le tableau ci-dessus démontre qu'avec un taux attractif, cette Commune est viable.

Les tableaux ci-dessous démontrent quant à eux que la Commune fusionnée n'a pas une dette exorbitante.



Investissements

- Les investissements planifiés par les communes sont intégrés
- 2014-2018 : moyenne observée de 64 mios par an d'investissements
- 2022 et suivantes : montant retenu de 75 mios par an d'investissements

Short-lists des groupes de travail

- 5 mios de francs par an dans les investissements
- 2 mios de francs par an dans le budget de fonctionnement
- 2,75 mios de francs par an pour la suppression attendue de la taxe non pompier

Concernant les short-lists, le GT « Finances » a choisi d'être prudents étant donné que la décision finale appartiendra à la future association de communes.

Situation des caisses de prévoyances

Le regroupement des caisses de prévoyance est encore à l'étude. Le coût n'est pas encore connu.

La Caisse de pension de la Ville de Fribourg est assainie. Il n'y aura dès lors pas de charges supplémentaires pour la future Commune.

Assainissement de la décharge de la Pila

La Ville de Fribourg constituera les provisions nécessaires à l'assainissement de cette décharge avant la fusion. Il n'y aura pas de conséquence financière pour la nouvelle Commune.

Bourgeoisie

M. Christian Vorlet précise que la Bourgeoisie est régie par sa propre loi et qu'il est impossible de l'intégrer dans la nouvelle Commune.

La Bourgeoisie va dès lors continuer d'exister, de s'autofinancer et à offrir ses services : Résidence des Bonnefontaines pour les personnes âgées, le Foyer des Bonnefontaines pour les enfants et adolescents en difficultés, les jardins familiaux de Bertigny, de la Faye, du Stadberg et de Torry, les bourses d'études. La Bourgeoisie possède également de nombreux domaines de montagne et de plaine et un domaine viticole.

Taxes causales

M. Christian Vorlet informe que le GT « Finances » a constaté qu'il y a trop de diversités dans les règlements et qu'une base légale manque pour élaborer un règlement transitoire. Néanmoins, il assure que le CoPil essaie de trouver une solution en collaboration avec les services de l'Etat.

Dépenses et recettes par habitants

| COMMUNE CONSOLIDÉE | | |
|---|-------------|--------------|
| Dépenses et recettes par habitants en CHF | 2014 à 2018 | 2022 et 2023 |
| Dépenses | -4 531 | -4 395 |
| Recettes | 4 850 | 4 553 |

Le tableau ci-dessus démontre que les dépenses n'ont pas été divisées par deux.

Pour la suite des travaux, **M. Christian Vorlet** rappelle que le coefficient fiscal définitif sera fixé au 1^{er} semestre 2020, lors de l'établissement de la Convention de fusion.

Pour conclure, il informe que le GT « Finances » a siégé 17 fois et qu'il va poursuivre son travail pour éliminer cette fourchette de 70% à 73%.

M. le Président remercie **M. Christian Vorlet** ainsi que les membres du GT « Finances » et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

4. Déterminations des Groupes de travail (GT) sur le Rapport de consultation

M. le Président donnera la parole successivement aux différents Présidents des GT. La discussion générale sera ouverte à la fin de la présentation. Il les prie de transmettre leurs interventions au Conseiller juridique de la Préfecture, **M. Yvan Roeske**.

Groupe de travail « Politique »

La parole est donnée à M. Giordano Bizzozero.

« Le GT Politique s'est rencontré deux fois afin de discuter du résultat du rapport des résultats de la consultation.

Je vais donc vous présenter le résultat du travail du GT Politique.

Question 3.1 de la consultation

Conseil général – Période transitoire

Combien de temps doit durer cette période transitoire ?

Parmi tous les participants à la consultation, 81 sont favorables à une législature (5 ans), 31 sont favorables à deux législatures (10 ans).

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique reste favorable à cette proposition et il se joint à la position du COPIL, à savoir que la période transitoire durera une législature (5 ans). Il est toutefois souhaité que les dates précises de la durée de cette législature figurent dans le concept de fusion.

Question 3.2 de la consultation

Conseil général – Principes

La commune fusionnée a un Conseil général, doté d'un secrétariat professionnel indépendant.

Etes-vous favorables à cette proposition ?

Parmi tous les participants à la consultation, 116 sont favorables à cette proposition, 12 ne sont pas favorables.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique reste favorable à cette proposition et il se joint donc à la position du COPIL, à savoir que la commune fusionnée assure l'autonomie du personnel dédié au Conseil général.

Question 3.3 de la consultation

Conseil général – Composition

Le Conseil général est composé de 80 membres, miliciens, élus au système proportionnel.

Etes-vous favorables à cette proposition ?

Parmi tous les participants à la consultation, 112 sont favorables à cette proposition, 11 ne sont pas favorables.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique reste favorable à cette proposition et il se joint à la position du COPIL, à savoir que le Conseil général est composé de 80 membres, miliciens, élus au système proportionnel.

Question 3.4 de la consultation

Conseil général – Cercles électoraux

Le questionnaire de la consultation présentait pour ce point deux variantes.

2 variantes étaient proposées.

Dans la question 3.4.3, parmi tous les participants à la consultation, 50 sont favorables à la variante 1, 43 à la variante 2.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique se joint à la position du COPIL, nous soutenons donc la variante 1 : chaque ancienne commune constitue un cercle électoral pour l'élection des membres du conseil général, à titre transitoire.

La consultation a montré qu'une partie de la population est de l'avis que le nombre de 40 sièges attribués à Fribourg est trop élevé.

Nous avons donc revu le calcul pour l'attribution des sièges et nous proposons donc d'attribuer un siège par tranche entamée de 1'000 habitants.

Une réserve au principe est formulée, sur le modèle des associations de communes, à savoir qu'aucune commune ne peut avoir 50% ou plus des sièges.

Ce système a l'avantage de traiter de façon équitable toutes les communes (la règle est la même pour toutes). Il s'agit d'un paquet unique.

Question 4 de la consultation

Commissions locales

La commune fusionnée met en place des commissions locales qui représentent la population et servent de lien entre celles-ci et les autorités politiques et administratives de la commune fusionnée.

Etes-vous favorables à cette proposition ?

Parmi tous les participants à la consultation, 83 sont favorables à cette proposition, 44 ne sont pas favorables.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique reste favorable à mettre en place des commissions locales. Il est toutefois important de procéder à un réexamen des Commissions locales et de mieux spécifier leurs compétences et leur fonctionnement. Nous sommes en train de travailler sur ce point. L'objectif est de donner des principes clairs sur leurs compétences et leur fonctionnement d'ici la fin d'octobre.

Question 5.1 de la consultation

Conseil communal – Période transitoire

Combien de temps doit durer la période transitoire ?

Parmi tous les participants à la consultation, 86 sont favorables à une législature (5 ans), 30 sont favorables à deux législatures (10 ans).

Le GT Politique se joint à la position du COPIL, à savoir que la période transitoire durera une législature (5 ans). Aussi, dans ce cas, il est toutefois souhaité que les dates précises de la durée de cette législature figurent dans le concept de fusion.

Question 5.2 de la consultation

Conseil communal – Composition

Le Conseil communal est composé de 7 membres, professionnels, élus au système proportionnel.

Êtes-vous favorables à cette proposition ?

Parmi tous les participants à la consultation, 103 sont favorables à cette proposition, 18 ne sont pas favorables.

Le GT Politique se joint à la position du COPIL, à savoir que le Conseil communal est composé de 7 membres, professionnels.

La proposition de prescrire le système proportionnel pour le Conseil communal implique une modification du droit cantonal.

Dans la mesure où les dispositions légales applicables permettent la tenue de l'élection du conseil communal au système proportionnel, sans trop de complications administratives, le GT décide de renoncer à cette revendication.

Question 5.3 de la consultation

Conseil communal – Cercles électoraux

Le questionnaire de la consultation présentait pour ce point quatre variantes.

4 variantes étaient proposées.

Dans la question 5.3.5, parmi tous les participants à la consultation, 44 sont favorables à la variante 3, 25 à la variante 2 (21 à la variante 4, 13 à la variante 1).

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, le GT Politique se joint à la position du COPIL, nous soutenons donc la variante 3 : la commune fusionnée constitue un cercle électoral pour l'élection des membres du Conseil communal, mais chaque ancienne commune a droit à un nombre minimum de sièges, seules ou conjointement à d'autres anciennes communes, à titre transitoire.

La variante 3 doit être réalisable tant du point de vue législatif que de celui technique. A défaut le GT entend conserver la variante 2.

Question 5.4 de la consultation

Conseil communal – Législatures

Les membres du Conseil communal ne peuvent siéger pendant plus de 3 législatures complètes.

Êtes-vous favorables à cette proposition ?

Parmi tous les participants à la consultation, 89 sont favorables à cette proposition, 32 ne sont pas favorables

Le GT Politique se joint à la position du COPIL, à savoir : renoncer à la limitation du nombre de législature, en raison de la non-conformité de la proposition avec la Constitution cantonale ».

Groupe de travail « Administration »

La parole est donnée à Mme Lise-Marie Graden.

« Le travail du GT administration n'a fait l'objet que d'une seule question lors de la consultation : "Est-ce que vous souhaitez une administration accessible ?" »

C'est avec joie que nous avons appris que presque tout le monde partageait notre souci.

Cela dit, vous le savez, les conclusions de notre GT étaient plus vastes, en particulier en prônant une administration décentralisée. C'est d'ailleurs ressorti à plusieurs reprises de la consultation : on parle de transversalité, de regroupement de services.

Notre GT se rallie donc entièrement aux conclusions du COPIL qui nous demande de formuler des garanties concrètes pour une administration accessible et décentralisée.

Il peut y avoir des synergies avec les commissions locales (ou associations de quartier), les maisons intergénérationnelles, les guichets décentralisés offrant les premiers services aux citoyens, ou les renseignements en matière de plan de gestion des déchets par exemple.

La question de savoir s'il y aura des commissions locales ou des associations de quartier, ce n'est pas de notre ressort, mais de celui du GT politique.

Mais on pourrait concentrer dans ces fameuses maisons de quartier les commissions locales, les guichets administratifs et les premiers renseignements en matière d'édilité. De concentrer cela va permettre une réelle vie de quartier; c'est en coordonnant les différentes offres que l'on pourra offrir autre chose qu'un guichet qui n'est ouvert que sporadiquement.

Il faut donc poursuivre les réflexions de manière transverse avec les autres GT, école et société, politique et entretien. La question principale à étudier est la multifonctionnalité des bâtiments. Cette multifonctionnalité sera la garante du liant avec la société, du réel maintien de la vie de quartier dans les anciennes communes.

Par ailleurs, si ce sont des associations de quartier, et non des commissions locales qui sont, elles, de réelles institutions politiques, qui sont finalement mises en avant, on mêlerait dans ces centralités la société civile et l'administration; ce serait un gage important d'un meilleur accès à l'administration.

L'autre volet dont s'est occupé notre GT est celui de la mise sur pied d'un groupe de travail, mené par notre mandataire Habilis, formé des différents secrétaires communaux, et pour les plus grandes communes d'une deuxième personne.

Ce sont donc des personnes qui travaillent effectivement pour nos communes. Ils se sont déjà réunis une fois.

Leur mission est de réfléchir à l'organigramme possible pour cette nouvelle commune, son organisation, d'une part. D'autre part, de réfléchir à cette décentralisation et comment la rendre possible tout en garantissant une commune efficace.

Notre assemblée était censée rêver la fusion. Nous avons tenté de le faire. Ces collaborateurs, eux, cherches à lui donner vie en pratique. Et aux premiers échos que j'ai eus, cette première rencontre a été très riche. C'est très réjouissant. Je les remercie ».

Groupe de travail « Entretien »

La parole est donnée à M. Daniel Angéloz.

« A la demande du COPIL, le groupe entretien s'est réuni pour prendre position sur certains éléments des autres groupes de travail.

Il a notamment examiné les propositions du groupe politique « création de Commissions locales », du groupe Ecoles et société « création de maison de quartier » et du groupe technique les « Déchetteries ».

Concernant les thèmes « Commissions locales et maison de quartier », le groupe de travail entretien n'a pas été concerné directement par ces sujets lors de ses travaux.

Le groupe de travail Entretien est d'accord sur le principe des « Commissions locales » mais ne se détermine pas sur la mise en pratique organisationnelle.

Il fait les remarques suivantes :

- *Les commissions locales telles que proposées pourraient être en contradiction avec la loi. Mais il est important de maintenir un moyen permettant à la population de s'engager, soit par le développement d'associations de quartier ou d'assemblées citoyennes.*
- *Afin de garantir une pérennité de ces structures, il faudra mettre à disposition des infrastructures financées par la nouvelle commune.*
- *Maison de quartier, le principe de maison de quartier est acquis et répond aux différents besoins exposés. Notamment dans le cadre du groupe de travail « Ecole et société ». Ces maisons de quartier devraient disposer de locaux de réunion pour des associations culturelles, clubs sportifs ou autres. Sans parler des guichets délocalisés pour l'administration.*
- *Déchetteries Le groupe de travail estime important de développer la récupération et l'échange au sein de la déchetterie. Et de prévoir des possibilités de réparation d'objets. Ce pourrait être un local mis à disposition dans les futures maisons de quartier par exemple.*
- *Concernant les thèmes de la mobilité et emploi, le groupe Entretien soutient les mesures prévues pour améliorer l'attractivité des transports publics, la mise à disposition de nouveaux terrains pour de nouvelles entreprises et partant, la création de nouveaux emplois dont les détails ont été dévoilés lors de la conférence de presse ».*

Groupe de travail « Technique »

La parole est donnée à M. Charles de Reyff.

« Le groupe de travail Technique a pris connaissance du rapport des résultats et des déterminations du comité de pilotage le concernant. Nous avons ainsi débattu des thèmes no 7 « Taxe non-pompier » et no 12 « Déchets ».

Taxe non-pompier

Tenant compte des informations fournies par l'ECAB lors de la consultation, le GT constate que le sujet est traité dans le cadre de l'avant-projet « Vision SP2020+ ». La décision sur l'introduction ou non d'une taxe non-pompier ne peut en l'état être prise par notre Assemblée. Le GT est d'avis qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer en détail.

A préciser que selon les informations reçues du GT Finances, par prudence, il n'a été tenu compte d'aucune recette concernant cette taxe dans les prévisions financières.

Toutefois, sur le principe, le GT maintient la proposition faite dans la phase précédente de nos travaux à savoir, l'absence de taxe non pompier pour les citoyens de la commune fusionnée.

Déchets

Le GT constate que les retours de la consultation vont très clairement dans le sens de ce qu'il a développé dans le cadre de sa short list. Tant les communes que les partis, la société civile et les individuels font écho aux réflexions et propositions du GT.

Notre GT rejoint la position du comité de pilotage qui préconise l'élaboration d'un concept global de gestion des déchets.

Nous pensons que ce thème qui touche au quotidien des citoyens de toutes les communes doit être approfondi. Pour autant le GT pense que le concept à établir doit rester au niveau de lignes directrices permettant ainsi à nos concitoyens de se faire une idée claire de ce que notre Assemblée entend donner comme voie à suivre à l'Exécutif et au Conseil général de la nouvelle commune. En aucun cas, le concept qui ressortira de nos travaux ne devra être considéré comme un document abouti comme devra l'être à futur le règlement sur la gestion des déchets de la nouvelle commune.

Enfin, si un vote consultatif devrait être organisé, nous pensons que ce concept général devra faire partie des documents mis à disposition. Quoi qu'il soit décidé concernant la consultation de la population, notre groupe de travail entend finaliser ce document prochainement ».

Groupe de travail « développement »

La parole est donnée à M. Eric Mennel.

« Le GT développement s'est réuni le 23 septembre 2019 afin de préparer sa détermination sur le rapport de consultation et sur les propositions faites par le comité de pilotage (COPIL).

Il constate avec satisfaction que les propositions faites par les GT sont généralement plébiscitées et soutient l'option choisie par le COPIL de renoncer aux propositions contraires à la Constitution cantonale.

Il a évalué l'ensemble des points mis en consultation et traité de manière plus détaillée celui relatif à ses travaux : le point n° 10 en relation avec la mobilité.

Dans un premier temps, il s'est étonné qu'un seul point n'aie fait l'objet de la consultation alors même que les domaines traités par le GT étaient vastes et couvraient des thématiques dont les enjeux sont très importants.

Il a cependant été rassuré lorsqu'il a été informé du contenu de la demande de contribution extraordinaire transmise par le COPIL à l'Etat de Fribourg. Il prend acte avec une énorme satisfaction de ces propositions qui vont tout à fait dans le sens des principaux objectifs visés dans sa short list, à savoir de :

- *Limiter le trafic individuel motorisé (TIM) et dissuader le trafic de transit*
- *Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs*
- *Favoriser la mobilité douce (MD)*
- *Développer et dynamiser l'économie en créant une zone d'activité à rayonnement national.*

Pour le point relatif à la mobilité (n° 10) en particulier, les propositions faites par le COPIL dans sa demande de contribution complémentaire de l'Etat sont excellentes et concrètes. Le GT développement n'a pas de remarques, si ce n'est qu'il se tient évidemment à disposition pour permettre à cette demande d'être couronnée de succès.

Concernant le point n° 11 en lien avec les maisons de quartier intergénérationnelles, il partage l'avis du COPIL de procéder au réexamen de la proposition, dans une optique de synergies. Il propose d'inclure dans cette réflexion un lien avec la mesure «SL5 : Favoriser la présence de services de proximité pour une Ville accueillante » qui vise à définir des zones d'intérêt public de qualité, par quartier et par village, offrant des services de proximité de tous ordres.

Pour les autres points, le GT développement soutient les propositions faites par le COPIL et n'a pas de remarques particulières. Il estime cependant que des précisions doivent être apportées durant la suite des travaux. Il a intégré dans ce but plusieurs points à la liste des nasty questions qu'il souhaite voir développer ultérieurement.

Groupe de travail « Ecole et société »

La parole est donnée à Mme Christel Berset.

Commissions locales

Comme demandé par le COPIL, nous avons discuté hier dans le cadre du GT « Ecoles et société » des liens à faire entre :

- *notre proposition de créer des maisons de quartier intergénérationnelles dans les différents quartiers de la ville*
- *la proposition du GT Politique de créer des Commissions locales*
- *et la proposition du GT Administration de créer des guichets d'information décentralisés dans les différents quartiers de la ville.*

Notre proposition est la suivante :

Nous estimons qu'il faut revoir les objectifs des commissions locales tels qu'ils sont proposés.

Selon nous, ces commissions locales ne doivent pas avoir un rôle aussi formel et institutionnel ni viser la représentativité politique des différents groupes de population.

A nos yeux, ces commissions devraient surtout avoir comme but premier de favoriser la démocratie participative dans les quartiers, sans oublier les initiatives des jeunes. Ces commissions devraient être le moteur de la vie locale et favoriser le vivre ensemble. Si elles devaient également encourager le dialogue entre citoyens-nes et autorités communales et permettre la prise en compte des spécificités de chaque quartier dans les décisions des autorités communales, elles devraient le faire comme le font actuellement les associations de quartier de la Ville de Fribourg qui font déjà office d'espaces de formulation de revendications pour un quartier.

Nous préconisons donc de changer le nom de ces commissions locales et de les appeler : « assemblées citoyennes ».

Ces assemblées ne viendraient pas remplacer les associations de quartier ni se superposeraient à elles.

Dans les quartiers où il y a déjà des associations de quartier, il leur serait tout simplement ajouté cette dimension formelle d'assemblée citoyenne, lors de l'assemblée générale par exemple. Dans les quartiers où il n'existe pas de telles associations, alors il en serait constitué une. Le nom resterait libre (assos de quartier ou assemblée citoyenne) mais la forme et la fonction devraient être la même.

Nous estimons que ces assemblées citoyennes ne doivent pas être une strate supplémentaire entre les associations de quartier et les organes politiques, mais simplement une fonction de plus qui valorise et reconnaît formellement le travail de défense des intérêts des habitants que font déjà ces associations de quartier.

En outre, il reviendrait aussi à ces associations de quartier, avec fonction d'assemblée citoyenne, de faciliter l'organisation bénévole d'activités communautaires dans les quartiers et de renforcer le rôle des sociétés locales et l'intégration du tissu associatif dans la vie du quartier.

Elles pourraient compter sur le Service communal de la cohésion sociale et de la jeunesse qui disposerait d'un budget participatif pour financer les nouvelles idées de projet, et aussi sur les équipes d'animation socioculturelles qui existent déjà dans certains quartiers et qui seraient à créer dans d'autres.

Ces assemblées citoyennes, ainsi que les séances de comité de l'association de quartier, pourront se tenir dans les maisons de quartier. Les différents projets issus de ces assemblées et menés par les habitants pourront prendre place dans la maison de quartier bien sûr, mais aussi dans les autres espaces publics du quartier.

Les maisons de quartier pourront aussi accueillir les activités des associations et des sociétés locales du quartier et recevoir certains services communaux comme le fameux guichet d'information décentralisé souhaité par le GT administration.

Transports publics

Notre groupe de travail se réjouit beaucoup que la mobilité et les transports publics accessibles pour tous, surtout pour les enfants, les jeunes et les seniors, aient éveillé un fort intérêt auprès de l'Etat de Fribourg et en particulier auprès de la DAEC et de son Service de la mobilité.

Notre GT avait en effet estimé qu'il était important de trouver une solution pour que les enfants et les jeunes, mais aussi d'autres catégories de la population plus défavorisées, soient encouragés à utiliser les transports publics de manière accrue et à moindre coût afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle en ville.

Nous nous réjouissons donc de ces excellentes nouvelles qui vont dans notre sens.

Bilinguisme

Notre GT estime qu'il est encore trop ambitieux, à ce stade, d'utiliser le terme de « filière » bilingue en ce qui concerne l'école.

Ce terme de filière signifie selon nous que l'ensemble de l'école obligatoire doit être parfaitement bilingue et qu'elle doit obligatoirement permettre d'offrir, à tous les enfants dès la 1H, la possibilité de suivre l'ensemble de sa scolarité en deux langues. Nous estimons que cet objectif, même s'il est très louable, n'est pas encore complètement réalisable aujourd'hui.

C'est pourquoi, pour nous donner un peu de temps, mais sans perdre l'objectif de vue, nous préférons l'idée de renforcer et de favoriser l'enseignement bilingue.

Ce changement de terminologie permettrait tout simplement un peu plus de souplesse pour atteindre le but recherché et de créer la filière bilingue une fois que nous serons prêts, c'est-à-dire après avoir mis en place mille et un projets d'immersion, d'échanges, etc. qui tous doivent renforcer la maîtrise de la langue partenaire.

Sociétés locales, commissions culturelles, sociales, sportives, etc.

Enfin, parce que les membres de notre groupe ont mentionné que les gens dans les villages ont peur que les sociétés locales et les commissions culturelles, sociales, sportives, etc. disparaissent après la fusion, je propose que nous fassions la liste des associations et des sociétés locales qui existent aujourd'hui dans les neuf communes du périmètre de fusion, de faire aussi la liste des subventions et d'annoncer à la population que la nouvelle commune a prévu un budget identique pour le financement de ces associations après la fusion. Dire aussi clairement que la nouvelle commune n'aura aucune intention de réduire la liste de ces associations, bien au contraire, étant donné que son objectif est de renforcer la vie locale, la cohésion sociale, le vivre ensemble et la participation de toutes et de tous à la vie de cité ».

M. le Président constate que la plupart des prises de positions des différents GT soutiennent le maintien des short-lists qui ont été identifiées. Elles vont en direction des propositions d'adaptation qui avaient été formulées et proposées par le CoPil.

Certains points doivent encore être travaillés, en particulier les questions des commissions locales, des maisons de quartier, des associations de quartier existantes. Dans ce but, **M. le Président** invite les Présidents des GT concernés, essentiellement les GT « Administration », « Politique », « Ecole et société » et « Entretien » à se réunir afin d'organiser une rencontre commune au début du mois d'octobre.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

M. le Président donne la parole à M. Didier Castella, Conseiller d'État (son discours est annexé au procès-verbal).

M. le Président remercie M. le Conseil d'Etat pour ses paroles encourageantes.

5. Divers

M. le Président donne les informations suivantes :

- Le 1^{er} octobre à 07h00 aura lieu une séance du GT « Communication », consacrée en particulier aux « nasty questions ». Cette séance est également ouverte aux autres Délégué(e)s.
- En parallèle, tout sera mis en œuvre pour finaliser le Concept de fusion qui sera soumis au CoPil à mi-novembre. Il sera joint à la convocation à la séance du 28 novembre 2019.
- Le 28 novembre 2019, l'Assemblée aura à se prononcer sur le feu vert ou non au vote consultatif qui est prévu en mars 2020. Le budget 2020 sera également à l'agenda de cette séance.

Aucun divers n'étant formulé au sein de l'Assemblée, **M. le Président** lève la séance à 21h12.

Belfaux, le 26 septembre 2019

Pour le procès-verbal

Véronique Christan

Pour la Présidence

Carl-Alex Ridoré
Président de l'Assemblée constitutive

Seules les paroles prononcées font foi !

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Les regards de tout le canton sont tournés vers vous !

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée constitutive,

Mesdames et Messieurs,

Je n'exagère pas en affirmant ici que vos travaux doivent interpeler l'ensemble du canton de Fribourg. Car la fusion que vous préparez apportera également une pierre au développement de tout notre canton.

Un centre cantonal fort pour Fribourg, voilà un projet qui doit rayonner dans tout le canton et enthousiasmer au-delà des frontières. Les structures que vous mettez en place aujourd'hui contribueront à construire le Fribourg de demain, que nous parlions de la ville ou du canton. L'urbanisation croissante de nos territoires, les changements sociétaux et la concentration des infrastructures comme des lieux d'activité économique, commerciale, de formation, de santé ou de loisir font que le centre cantonal irrigue un bassin qui dépasse largement ses propres frontières.

Der Kantonshauptort muss ein Motor für den ganzen Kanton sein – über die Gemeinde- und Bezirksgrenzen hinaus, für urbane und ländliche Regionen, für den französischsprachigen und den deutschsprachigen Kantonsteil.

Malgré son bienfondé, sa nécessité régionale et cantonale, réussir la fusion du Grand Fribourg ne sera pas une tâche aisée, j'en mesure la difficulté. La résistance au changement est une réalité politique dure et parfois ingrate. Vous n'êtes pas les premiers à vous risquer dans ce processus. Mais le fait que le thème revienne systématiquement après les échecs démontrent, et personne ne me contredira, que la situation actuelle ne permet pas de répondre à toutes les attentes. Je constate par ailleurs que votre assemblée n'a pas fui les sujets sensibles. Au contraire, avec courage, elle a empoigné les défis avec un regard neuf, critique et constructif. Ainsi vous avez abordé sans complexe, avec ouverture et transparence la composition des autorités communales, le bilinguisme, la bourgeoisie, la mobilité, la formation, la fiscalité et j'en passe. Dans tous ces domaines, vos travaux ont permis de mettre sur la place publique des sujets qui, parfois, étaient prudemment laissés sous le tapis. Les échecs des tentatives de fusion précédentes viennent aussi de toutes ces questions jamais posées, mais qui polluaient toutes les discussions. Vos groupes de travail ont choisi d'affronter ces difficultés, et je vous en félicite, c'est une démarche démocratique importante, vous amenez le débat sur la place publique.

Je ne ressens pas encore la fièvre électorale des grands dimanches de votation, je ne ressens pas le débat passionné qui réveille le citoyen et l'oblige à sortir de sa zone de confort pour imaginer demain. Je garde néanmoins bon espoir, les échéances se rapprochant, j'imagine que la température va monter, que les passions vont se réveiller et que le débat va envahir la rue. Certains des sujets ne trouveront pas de réponse immédiate lors de la fusion, tous les détails ne doivent pas être abordés à ce stade. Se perdre dans le détail serait une erreur, nous devons prendre de la hauteur et voir la puissance d'un projet qui est appelé à porter l'intégralité de notre canton et plus.

Les détails de mise en œuvre seront transmis, en toute transparence, aux futures autorités qui devront s'en emparer, et poursuivre vos réflexions marquées par l'innovation et la clarté, pour adapter le chemin que vous aurez tracé sur papier à la réalité du terrain. Le canton lui-même doit faire sa part. Je pense notamment à la question de la langue officielle des communes, dont les bases légales ne sont pas assez solides aujourd'hui et pour lesquelles nous menons les premières réflexions.

Tout n'est donc pas ficelé aujourd'hui. C'est aussi le propre de ce processus totalement nouveau, qui vous fait élaborer à ciel ouvert un projet de fusion, là où l'habitude veut plutôt que les autorités travaillent en vase clos avant de le présenter au public.

Celles et ceux qui regrettent que votre projet ne soit pas encore assez clair ou pas assez précis n'ont pas saisi cette particularité, qui fait toute la force du processus du Grand Fribourg. La population, comme les autorités cantonales et communales, vivent et découvrent le processus de fusion en direct, avec ses interrogations, doutes et corrections. Vous êtes les leaders qui devez porter ce projet, chercher les solutions les plus adaptées pour réaliser à travers la fusion le Grand Fribourg.

Vous ne devez cependant pas vous trouver seuls avec votre bâton de pèlerin. C'est pourquoi je suis parmi vous aujourd'hui, pour affirmer le soutien du Conseil d'Etat et pour lancer un appel aux autorités de vos communes, conseils communaux mais aussi conseils généraux, pour vous accompagner dans ce processus périlleux mais si important pour notre canton. Votre élection populaire a permis de faire émerger un projet novateur, tenant compte à la fois des réalités du terrain, mais aussi des attentes et des espoirs de la population. Aujourd'hui, vous avez rempli la première partie de votre mission, avec la finalisation de l'ensemble des rapports des groupes thématiques.

La route est encore longue jusqu'au vote populaire. Il est néanmoins essentiel que les autorités des communes concernées apportent dès à présent leur soutien à ce grand Fribourg, s'engagent pour apporter les nécessaires améliorations, s'engagent pour construire un projet qui saura rallier les majorités de la victoire finale. Et si certains exécutifs ne voulaient pas de ce grand projet de fusion, ce que je ne souhaite pas mais ne peux l'exclure d'emblée, c'est leur droit, je n'entends pas empiéter sur leur autonomie. Je crois néanmoins qu'elles ne peuvent jouer un double jeu et couler le projet de l'intérieur. Il leur appartient de mentionner leur volonté de quitter le périmètre comme il vous appartient, chers membres de l'assemblée, de modifier ce périmètre si vous estimez que c'est nécessaire à la réussite du projet.

D'une part, les citoyennes et citoyens ne comprendraient pas que leurs représentants restent frileusement muets alors que l'avenir de leur commune, et de tout le canton, se joue sous leurs yeux. D'autre part, l'expérience montre que si les autorités ne sont pas convaincues par le projet, les chances d'aboutissement sont faibles.

Das Projekt Grossfreiburg muss alle Regionen unseres Kantons überzeugen. All jene, denen die Interessen dieses Kantons am Herzen liegen, müssen sich für dieses Projekt einsetzen.

J'appelle également les médias à alimenter le débat. Leur rôle sera essentiel, pour que la population puisse saisir les enjeux de ce projet, et apporter sa propre contribution. Les médias ont légitimement dénoncé, à plusieurs reprises, les échecs et les atermoiements qui ont marqué les précédents projets de fusion. Maintenant que les choses bougent, ils doivent poursuivre leur travail de critique constructive et d'animation du débat.

J'appelle également les autorités cantonales à s'engager. Le Grand Conseil est à l'origine du processus de fusion du Grand Fribourg. Il a accepté à la quasi-unanimité la loi qui institue votre assemblée. Il a, à plusieurs reprises, appelé de ses vœux la réalisation d'une fusion dans le centre cantonal.

Le Conseil d'Etat, qui a fait du Grand Fribourg un projet phare de sa législature, demandera prochainement au Parlement de confirmer son engagement par un vote de principe sur une aide financière complémentaire. Car évidemment, la question financière sera également importante pour la suite du processus de fusion. Ce projet doit donner une impulsion à l'ensemble du canton, et logiquement le canton doit prendre sa part d'une manière équilibrée, respectueuse de l'ensemble des contribuables de ce canton mais à la hauteur de ce grand défi.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déjà reconnu l'importance cantonale de votre projet en soutenant le fonctionnement de votre assemblée, d'une part en donnant mission au préfet de la présider, et d'autre part en contribuant, de manière importante, à son budget.

Les services de l'Etat ont également apporté leur appui, et je relève particulièrement le soutien du Service des communes, ici représenté par sa cheffe de service adjointe Brigitte Leiser. Ces efforts sont uniques dans le cadre d'un projet de fusion de communes, ce qui démontre bien l'enjeu proprement cantonal de ce projet.

Bien sûr, on ne fusionne jamais seulement pour des raisons financières. Même si une fusion permet des économies d'échelle non négligeables dans un budget communal, elle ne doit jamais être abordée comme une simple mesure d'assainissement financier, voire d'opportunité fiscale. Une fusion est acte politique fondamental, qui ne se décide pas en regardant des tableaux Excel.

Mais naturellement, les finances comptent, et compteront lors du vote de vos concitoyennes et concitoyens. L'une des grandes et bonnes nouvelles de ce soir est la fourchette fiscale avancée par le groupe finances. Celle-ci montre d'une part que la nouvelle commune sera attractive, tant pour les habitants que pour les entreprises, et d'autre part qu'elle permettra d'amortir, dans certains cas, les conséquences de la réforme fiscale à venir. Mais cela ne sera pas suffisant pour que la nouvelle commune assume réellement le rôle de centre cantonal et entraîne avec elle tout le canton dans son développement. Les faiblesses fribourgeoises sont connues : trop peu d'emplois, qui poussent les Fribourgeoises et les Fribourgeois à quitter notre canton pour travailler.

Le Conseil d'Etat accorde une importance capitale au développement de l'offre d'emploi, notamment à forte valeur ajoutée. Le centre cantonal doit offrir de nouvelles opportunités en la matière. Mais il ne suffit pas encore de mettre en place les conditions-cadres. Il faut encore que les entreprises puissent venir s'implanter, et les employer se rendre à leur travail. Le développement de la mobilité est ainsi l'une des pièces maîtresses du renforcement de notre canton, notamment dans sa capitale engorgée. C'est pourquoi le Conseil d'Etat est prêt à examiner les demandes formulées par votre comité de pilotage. Comme je le disais, il demandera également le soutien du Grand Conseil.

Es ist in der Tat wichtig, dass die Grossrätinnen und Grossräte, die alle Regionen des Kantons vertreten, das Wort ergreifen und sich für die Umsetzung eines der Hauptprojekte dieser Legislaturperiode engagieren. Sie können ihre Meinung kundtun und dazu beitragen, dass die Fusion Grossfreiburgs dem ganzen Kanton dienen wird.

Ce que le Conseil d'Etat ne fera pas, c'est proposer un canton à deux vitesses, qui offrent des avantages à une catégorie de citoyens avec l'argent de chaque contribuable de ce canton. Vous l'avez compris j'imagine, oui à un soutien aux infrastructures qui profitent à l'ensemble du canton, oui à un centre fort qui contribue à l'ensemble du canton, par contre, les mesures propres à chaque commune doivent rester du ressort de la commune.

Les choses bougent dans le Grand Fribourg, et je vous remercie d'avoir insufflé cette dynamique au cœur de notre canton.

Les mois à venir seront déterminants, mais je suis sûr qu'avec votre engagement, le soutien de l'Etat et des communes, les Fribourgeoises et les Fribourgeois de toutes les régions pourront être fiers de leur canton !